

Nom commercial: Benzalkonii chloridum

Numéro de la matière: 061694

Version: 4 / CH

Date de révision: 12.01.2021

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 12.01.21

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Benzalkonii chloridum

N° d'article 06169400

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Conservateur, pharmacie, Conservateur pour la cosmétique, Composant des produits cosmétiques

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Skin Corr. 1B H314

Eye Dam. 1 H318

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger ***

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H314

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Nom commercial: Benzalkonii chloridum

Numéro de la matière: 061694

Version: 4 / CH

Date de révision: 12.01.2021

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 12.01.21

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence ***

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****Composants dangereux *******Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides**

No. EINECS 939-253-5

Numéro 01-2119965180-41-0009

d'enregistrement

Concentration \geq 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Enlever les lentilles de contact. Conduire chez le médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité.

Nom commercial: Benzalkonii chloridum

Numéro de la matière: 061694

Version: 4 / CH

Date de révision: 12.01.2021

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 12.01.21

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, libération de gaz de semipyrogénation nocifs pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Porter équipement de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Nettoyer. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	8B	Matières dangereuses non combustibles corrosives
Classe de stockage (Suisse)	8	Des matières caustiques

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de la chaleur. Protéger des fortes chaleurs.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom commercial: Benzalkonii chloridum

Numéro de la matière: 061694

Version: 4 / CH

Date de révision: 12.01.2021

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 12.01.21

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Veiller à une ventilation adéquate. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Filtre Anti-gaz A2.

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié nitrile

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux; Protection du visage

Protection du corps

Le personnel doit porter des vêtements de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques ***

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	solide		
Couleur	blanc à jaune clair		
Odeur	non applicable		
Etat	Gel		
Couleur	limpide		
Point de fusion			
Valeur	-29		°C
Point d'éclair			
Valeur	°C		
Remarque	Non applicable		
Pression de vapeur			
Valeur	0.002		Pa
température	20	°C	
Densité			
Valeur	0.929		g/cm ³
température	20	°C	
Remarque	Relative Density according specification		
Hydrosolubilité			
Remarque	miscible		
température d'auto-inflammabilité			
Remarque	Non applicable		
température de décomposition			
Valeur	150	à	300 °C
propriétés explosives			
évaluation	Non applicable		

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Nom commercial: Benzalkonii chloridum

Numéro de la matière: 061694

Version: 4 / CH

Date de révision: 12.01.2021

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 12.01.21

10.1. Réactivité

Aucuns connus.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

La chaleur

10.5. Matières incompatibles

Des agents d'oxydation forts, Des agents d'oxydation forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Vapeurs/gaz toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	795	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides**

Espèces	rat	
DL50	795	mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

évaluation	Corrosif
Remarque	Le contact de longue durée ou répété avec le produit peut provoquer des lésions de la peau non allergiques (dermite de contact)

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	Corrosif
Remarque	Risque de lésions oculaires graves.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)	
CL 50	< 0.01 à 0.1	mg/l
Remarque	Très toxique pour les poissons.	

Toxicité pour les poissons (Composants)**Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides**

CL 50	0.1 à 1	mg/l
Durée d'exposition	96	h

Toxicité pour les daphnies

Espèces	Daphnia magna	
CE50	0.02	mg/l
Durée d'exposition	48	h

Toxicité pour les daphnies (Composants)

Nom commercial: Benzalkonii chloridum

Numéro de la matière: 061694

Version: 4 / CH

Date de révision: 12.01.2021

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 12.01.21

Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides

Espèces	Daphnia			
CE50	0.01	à	0.1	
Durée d'exposition	48	h		

Toxicité pour les algues

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata			
CI50	0.07			mg/l
Durée d'exposition	75	h		

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)**

Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides
évaluation biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

Non applicable

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation**

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Très toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE 07 05 07* résidus de réaction et résidus de distillation halogénés
Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.
Code de déchets CEE 07 06 07* résidus de réaction et résidus de distillation halogénés
Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

Nom commercial: Benzalkonii chloridum

Numéro de la matière: 061694

Version: 4 / CH

Date de révision: 12.01.2021

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 12.01.21

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
Code de restrictions en tunnels	E		
14.1. Numéro ONU	3261	3261	3261
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	SOLIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (benzododecinium chloride)	CORROSIVE SOLID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (benzododecinium chloride)	CORROSIVE SOLID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (benzododecinium chloride)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 kg		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin 	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Remarque Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom commercial: Benzalkonii chloridum

Numéro de la matière: 061694

Version: 4 / CH

Date de révision: 12.01.2021

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 12.01.21

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.